

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration
De l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Nantes
du jeudi 11 mai 2023**

Etaient présents :

- Mme Yamina LAMRANI CARPENTIER, représentante de la Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et Directrice de l'IRA de Nantes,
- M. Julien BAELEN, représentant de la Directrice Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et de la Loire Atlantique,
- Mme Maïté DEHOUX-LILLIS, Directrice de l'IPAG,
- M. Thibaut de BERRANGER, Maître de conférences à l'IPAG,
- M. Thomas EUGENE-TOURAIS, représentant des étudiants,
- M. Thomas VERHAEGHE, représentant des étudiants (suppléant),
- Mme Delphine VOLTEAU, Secrétaire Générale de l'IPAG,
- Mme Florence de CORDOUE, assistante pédagogique

Invités :

- Mme Laurence MULLER, Secrétaire Générale de l'IPAG,
- Mme Stéphanie TRETON, Responsable du service financier du Pôle Sociétés,
- Mme Catherine EUDE-GUIAS, Maître de conférences à la Faculté de Droit et des Sciences politiques
- M. Antoine VERNET, Docteur en Histoire, enseignant vacataire à l'IPAG

Excusés :

- Mme Christelle MORANCAIS, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- Mme Anne-Claire DUFOUR, Maître de conférences à l'IPAG,
- Mme Audrey-Rose MENARD, Maître de conférences à l'IPAG,

Le quorum étant atteint, Madame DEHOUX-LILLIS déclare ouverte la réunion du Conseil d'administration à 10h05, après un rapide tour de table de présentation des participants. Elle indique que Monsieur CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant et Ancenis et précédemment président du Conseil d'Administration de l'IPAG, a démissionné en avril dernier de cette fonction, ayant été muté à Avranches. Il convient donc de procéder à l'élection du nouveau président du C.A.

1^{er} point de l'ordre du jour : Election du nouveau président du C.A.

Mme LAMRANI a bien voulu présenter sa candidature pour remplacer M. CHAULEUR, laquelle obtient sept votes pour et deux votes blancs. Mme LAMRANI est donc élue à la majorité des suffrages exprimés.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Approbation du relevé de décisions du CA du 7 décembre 2022

Adoption à l'unanimité, sans demande de modification, du relevé du dernier CA.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Bilan de la directrice

Résultats aux concours en 2022-2023 :

Parmi les bonnes nouvelles, il est à noter les bons résultats provisoires obtenus aux concours par les étudiants actuels ainsi que par les anciens étudiants de l'IPAG, les résultats aux épreuves d'admission de

plusieurs concours (Commissaire des Armées, IRA session printemps 2023, OFPRA, Officier de gendarmerie, Inspecteur des douanes, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports) n'étant pas connus à ce jour. Les épreuves d'admissibilité aux concours de l'INET et de l'INSP n'ont pas été présentées pour le moment par les élèves de la Prépa Talents concernée.

En 2022-2023, sur les 113 étudiants inscrits à l'IPAG, 49 (dont une majorité d'étudiants de PCA) ont été admissibles à des concours et 16 ont été admis.

Sur les 7 élèves de la Prépa Talents IRA, une élève est admise au concours d'inspecteur des finances publiques et une est admissible au concours de l'IRA, session de printemps. Aucun n'a passé de concours de catégorie B.

Parmi les 24 étudiants de LAP, 8 sont admissibles et 3 ont été admis (Inspection des finances publiques et inspection de la répression des fraudes) et parmi ceux du M1 (21), on note 3 admissibilités (IRA et Attaché territorial).

Professionnalisation :

A côté des enseignements proposés dans le cadre des formations, l'IPAG souhaite développer davantage la professionnalisation des étudiants afin de leur permettre une meilleure réussite aux oraux d'admission. Actuellement des rencontres avec des professionnels sont organisées par le biais des conférences-métiers (8 en 2022-2023), le forum des métiers et les stages ou immersions (45) obligatoires en Master, Prépa Talents IRA et INSP-INET ou facultatifs en LAP (5) et PCA (3).

L'objectif est de constituer un vivier de professionnels comme cela a été le cas cette année avec deux inspecteurs de la DRFIP pour les oraux blancs de contrôleur et d'inspecteur des finances publiques.

L'IPAG souhaite également établir un lien avec les bureaux de missions temporaires des centres de gestion 44 et 85 pour offrir notamment à nos étudiants des possibilités d'emploi d'été ou de visites d'administrations. Les retours d'expérience de membres de jurys (en présentiel) et de candidats sont à développer davantage.

Bilan R.H. :

Equipe administrative : Mme Delphine VOLTEAU va prendre le relais de Mme Laurence MULLER au poste de secrétaire générale de l'IPAG. Un gestionnaire de scolarité est actuellement en CDD jusqu'à fin août et son poste est ouvert au mouvement interne pour septembre prochain dans l'optique de recruter un titulaire et stabiliser l'équipe actuelle.

Equipe pédagogique : Jean-Etienne DUBOIS, PRAG en Histoire contemporaine, a été recruté et sa prise de poste est prévue en septembre 2023. Mme Catherine EUDE-GUIAS, Maître de Conférences en droit et fiscalité à la Faculté de Droit et enseignante à l'IPAG, part à la retraite. Selon le profil de la personne recrutée par l'UFR de Droit pour la remplacer, l'IPAG pourra être amené à faire appel à des vacataires pour assurer les heures de cours en fiscalité jusqu'ici prises en charge par Mme EUDE-GUIAS.

Bilan de l'expérimentation des classes Prépa Talents :

Chacune de ces classes est portée par des écoles du service public : l'IRA de Nantes pour la Prépa Talents IRA et l'INSP et l'INET pour la Prépa Talents INSP-INET, en partenariat avec l'IPAG. Leur fonctionnement était prévu à titre expérimental pour 2 ans et le bilan est actuellement réalisé par chacune des écoles.

Le Ministère doit reconventionner avec ces écoles dans un premier temps, lesquelles vont reconduire leurs conventions avec l'IPAG dans un second temps.

Dans le renouvellement des dispositifs, il a été prévu une diminution des places offertes afin de permettre un taux de remplissage plus élevé des classes Talents, soit 20 places pour la Prépa Talents INSP-INET au lieu de 24 (17 élèves cette année à Nantes) et 10 places pour la Prépa Talents IRA au lieu de 25 (7 cette année).

Pour répondre à la problématique du faible recrutement d'étudiants du grand Ouest au sein des trois antennes de la Prépa Talents INSP-INET, la composition du jury de sélection a été modifiée et Mme Karine

FOUCHER, Maître de conférences en droit public et vice-Présidente de Nantes Université pour l'insertion professionnelle, a accepté d'y participer cette année.

M. Donz, ancien directeur de l'IRA, n'ayant pas souhaité reconduire son rôle de coordonnateur de la Prépa Talents INSP-INET en 2023-2024, l'IPAG est à la recherche de son remplaçant.

Bilan de la conférence des directeurs des IPAG/CPAG :

Cette conférence se tient une fois par an pour une mise en commun des éventuelles difficultés rencontrées. Le Président de la conférence a été reçu pour la première fois par la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) qui dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il a ainsi pu exposer certaines problématiques qui ont bien été entendues. Parmi elles, se trouve la disparition de certains IPAG (Valenciennes, Caen) qui perdent de facto leur capacité d'obtenir une subvention de la DGAFP pour financer de nouveaux postes notamment. Autre difficulté exposée : l'existence des LAP (L3 suspendues), gages de la diversification du profil de ses étudiants et absentes de Parcoursup. Ces LAP peuvent faire l'objet d'une fermeture suite à l'évaluation menée par le HCERES.

Le rapprochement entre les CPGE et les IPAG a également été évoqué afin de diffuser l'information auprès des élèves de CPGE quant à leur possible poursuite d'étude pluridisciplinaire en LAP.

Deux autres points mentionnés : premièrement, la certification des prépas non diplômantes refusée actuellement par France Compétences, ce qui empêche l'accueil de demandeurs d'emploi financés par Pôle Emploi et, deuxièmement, le changement de nom demandé par certains IPAG qui souhaitent moderniser l'appellation « administration générale ».

4^{ème} point de l'ordre du jour : Reprogrammation budgétaire

Mme Stéphanie TRETON présente le budget actualisé de l'IPAG :

Lors du CA du 7 décembre 2022, le budget provisoire (qui ne tenait pas compte des reports résiduels) a été voté, soit 153 872 €. Le budget actualisé au 11 mai 2023 se monte à 308 871 €, soit un delta de 154 999 €. Cette différence s'explique par l'intégration des reports résiduels des opérations pluriannuelles en cours (crédits non consommés en 2022 des actions de formation 2022/2023) et celle des reliquats 2022 (les opérations pluriannuelles ainsi que les opérations annuelles terminées en 2022). Les reliquats pourront être engagés à hauteur de 60% pour des projets d'investissement (ordinateurs...) jusqu'au 31 décembre 2024.

Recettes :

29% des recettes de l'IPAG proviennent de la dotation CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) qui doit être dépensée dans l'année et se compose d'une dotation en fonctionnement, d'une dotation en charges d'enseignement et d'un CPOM pour le tutorat sportif. Cette dotation a tendance à baisser et est insuffisante par rapport aux besoins. Il manque 15 220 € qui sont pourvus par nos ressources propres. La dotation de fonctionnement a diminué de 48% entre 2022 et 2023 et de 55% entre 2020 et 2023 : elle est calculée en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans des formations diplômantes, ce qui n'est pas le cas de la PCA, des cours du soir et de la Prépa Talents INSP-INET.

La dotation en charges d'enseignement a augmenté de 11% entre 2022 et 2023. Par contre, la dotation relative aux heures référentiel a diminué de 50% entre 2020 et 2023.

L'IPAG s'autofinance pour les 71 % restants qui proviennent des ressources propres : subventions pour les Prépas Talents INSP-INET et IRA, inscriptions à la PCA et aux cours du soir et, surtout, subvention de la DGAFP qui permet de compenser l'insuffisance de la dotation CPOM. Pour rappel, c'est l'article 713.9 du code de l'éducation qui permet à l'IPAG, compte-tenu de son statut, de recevoir cette subvention.

Dépenses :

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 62 % et les dépenses incompressibles (personnel, prélèvement de 15% de Nantes Université sur les ressources propres, matériel bureautique et téléphonie) à 31%.

Nantes Université contribue à hauteur de 26% à ces dépenses incompressibles.

Le compte de résultat provisoire à date fait état d'un solde de 62 000 € de crédits à consommer avant le 31 décembre 2023.

Parmi les perspectives de dépenses à envisager, se trouvent la démutualisation de certains cours de Master et de PCA, le maintien des heures référentiel en ponctionnant sur les ressources propres et le potentiel abondement du Master en apprentissage. Dans un second temps, pourraient également être envisagés la réfection des salles 202 et 206 en termes de peinture et de mobilier, la planification d'évènements pour la rentrée (conférences, visites guidées) ainsi que le recours à davantage d'intervenants extérieurs pour la tenue des oraux blancs.

Le budget est voté à l'unanimité.

5^{ème} point de l'ordre du jour : Accord du déplacement de la Directrice et de la Secrétaire générale

Chaque année, les directeurs des IPAG/CAPG se réunissent. L'année dernière, la rencontre avait eu lieu à Poitiers et pour l'année à venir, elle est prévue en Martinique ou à Grenoble.

Dans l'hypothèse où elle ait lieu en Martinique, le financement de deux billets d'avion est à prévoir dans le budget de l'IPAG.

L'accord est voté à l'unanimité.

6^{ème} point de l'ordre du jour : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (LAP et Master)

Pour rappel, nos formations sont accréditées par l'Université pour une durée de 5 ans. En septembre 2023 démarre le nouveau quinquennal qui concerne donc les nouvelles maquettes, les nouveaux règlements de contrôle des connaissances et les nouvelles formations, le cas échéant.

LAP :

Pour la LAP, la maquette et le contrôle des connaissances restent inchangés. Néanmoins, peuvent dorénavant candidater, en sus des titulaires d'un Bac + 2, les personnes issues de CPGE et celles en reprise d'études.

Le changement opéré dans le nouveau règlement intérieur concerne les modalités de compensation : les Eléments Constitutifs (E.C.) se compensent entre eux au sein d'une même Unité d'Enseignement (U.E.) et les semestres se compensent également entre eux, ce qui est plus cohérent sur le plan pédagogique.

Il concerne également l'engagement étudiant (voté lors du CA d'avril 2022) qui consiste en l'octroi sur décision du jury d'une bonification de 0,25 point à tout étudiant en faisant la demande et pouvant justifier de 100h d'activité minimum dans des domaines d'intérêt général (service civique, bénévolat associatif) ou un emploi étudiant.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Master Administration Publique :

Un règlement concernant les masters en apprentissage existe à l'échelle de l'établissement et concerne, notamment, les obligations liées à la modalité de l'apprentissage.

Les modalités de contrôle des connaissances prévoient l'assiduité obligatoire des apprentis aux CM et TD, compte-tenu de leur statut de salariés, l'évaluation en contrôle continu intégral et l'impossibilité de redoubler ou de bénéficier d'épreuves de rattrapage (sauf absence justifiée à un contrôle continu dans ce dernier cas).

En ce qui concerne les modalités de compensation, les E.C. se compensent entre eux au sein d'une même U.E. Par contre, les U.E. ne se compensent pas entre elles et les semestres, initialement, non plus.

Cependant, après discussion des membres du C.A., il est finalement décidé que les semestres de chaque année du Master puissent se compenser.

Par ailleurs, au second semestre de chaque année, l'étudiant doit fournir un rapport d'activité (suivi d'une soutenance pour le second semestre de la 2^e année).

La Valorisation de l'Engagement Etudiant permet à l'étudiant qui en fait la demande de bénéficier d'une bonification de 0,25 point sur sa moyenne générale, à discrétion du jury et à condition de ne pas en avoir bénéficié au préalable au cours de son cursus universitaire. L'étudiant doit justifier d'un minimum de 100 heures d'activité réalisées au bénéfice de l'intérêt général.

Les modalités de contrôle des connaissances et de compensation sont adoptées à l'unanimité.

7^{ème} point de l'ordre du jour : Point d'étape – Master Administration Publique

Comme pour tous les masters, il a été mis en ligne sur la plateforme « Trouver Mon Master » et nous avons reçu 189 candidatures pour une capacité d'accueil fixée à 15 lors du dernier C.A.

80 d'entre elles proviennent de la région Grand Ouest et 25 de Loire-Atlantique. Une grande majorité des candidats est issue des filières juridique (62) et administration publique (35), 15 proviennent des IEP et 22 sont des économistes.

La sélection des étudiants est prévue les 15 et 16 mai.

Le nombre des terrains d'apprentissage se monte à 18 : 2 au MEAE (site de Nantes), 3 à la DRFIP 44, 2 à la Préfecture de Vendée, 4 au Secrétariat Général Commun du 44, 1 à la DRH de Nantes Université, 2 au CHU de Nantes, 4 en fonction publique territoriale et 1 à Territoire Energie Loire-Atlantique.

Toutes les fiches de poste sont attendues pour le 19 mai pour être envoyées en amont aux étudiants sélectionnés qui seront présents au job dating du 23 mai prochain auquel participeront le CFA et les administrations (l'après-midi).

8^{ème} point de l'ordre du jour : Point d'information – Evolution des concours

Le concours de l'INSP change pour les étudiants de la nouvelle promotion de la Prépa Talents INSP-INET, en maintenant l'ancien calendrier. Un nouveau calendrier sera mis en place pour la promotion suivante.

Deux voies d'accès vont être créées : une voie générale (Administrateur de l'Etat) et une voie d'orient (Administrateur de l'Etat en poste au MEAE) que l'IPAG ne pourra proposer faute d'enseignements, notamment en langues rares.

Pour la Prépa Talents INSP-INET, le programme des enseignements comprend des ajouts, et les modalités d'épreuves, donc la méthodologie, changent. Les compositions ou dissertations classiques sont remplacées par des notes opérationnelles, des cas pratiques et des notes de réflexion personnelle. Les oraux de questions européennes et internationales basculent sur une épreuve écrite et l'épreuve de questions contemporaines portera sur deux programmes, valables deux ans, qui seront connus cet été.

Une nouvelle épreuve de cas pratiques concernera deux nouvelles thématiques : transition écologique et transition numérique.

A noter également une nouvelle épreuve de QRC transversale qui portera sur les finances publiques, les questions internationales, les questions sociales et les questions européennes.

Les élèves pourront choisir des majeures et des mineures entre les épreuves de droit public et d'économie. L'épreuve d'anglais sera moins discriminante : une note minimum de 10 sera requise.

Les entretiens individuels seront rallongés et les oraux collectifs modifiés (moins formatés).

Point de vigilance 1 : la Prépa Talents INSP-INET prépare à deux concours, jusqu'alors similaires, et est diplômante. La maquette existante ajustée doit donc permettre de fonctionner cette année en intégrant les changements évoqués précédemment. Une nouvelle maquette sera susceptible d'être élaborée par la suite et votée en C.A.

Point de vigilance 2 : le nouveau calendrier pour 2025 prévoit que les épreuves se déroulent en mars-avril, ce qui implique un temps de préparation raccourci. Une préparation sur deux ans devra possiblement être

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Madame LAMRANI-CARPENTIER
Directrice de l'IRA de Nantes
Présidente du Conseil d'Administration de l'IPAG